

Elaboration du SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes



SYNTHÈSE DU PADD
Décembre 2018



**TRANS
FAIRE**

environnement + urbanisme
Agence qualifiée OPGBI

BOISSY
Avocats

Jean Marieu
JMU

Nicolas
Mugnier

endless
projets

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**Pyrénées
Catalanes**

Qu'est-ce-que le PADD ?

La clef de voûte du SCoT

P **pour projet** : le PADD est le cœur du projet de territoire, c'est le document qui définit la vision choisie par la Communauté de communes pour son évolution durant les quinze prochaines années. Il fixe les objectifs vers lesquels devront tendre l'ensemble des politiques publiques.

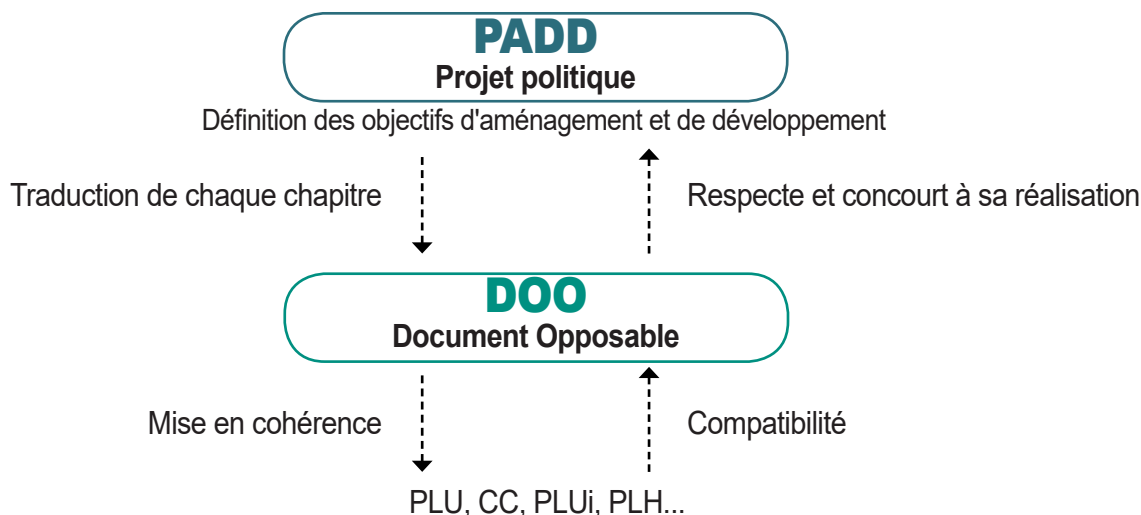
A
D **pour aménagement et développement** : Le PADD exprime les intentions d'aménagement des collectivités et propose une stratégie de développement pour l'avenir du territoire.

D **pour durables** : Le PADD met en cohérence des intentions relevant de domaines variés et pouvant entrer en opposition : développement économique et touristique, projet social, transition énergétique et respect de l'environnement. Le recherche d'un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes composantes du territoire est le socle d'un développement durable et soutenable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clef de voûte du SCoT. Il fixe, pour l'ensemble des communes composant le territoire du SCoT, les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Après avoir établi les constats dans la phase de diagnostic et déterminé les enjeux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est le document dans lequel les élus du territoire expriment leur projet politique et leur ambition territoriale dans le respect des principes du développement durable.

Le PADD constitue le socle des futures orientations d'aménagement et d'urbanisation qui seront développées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui est le document réglementaire et opposable du SCoT. Ce dernier devra par la suite être traduit dans les documents d'urbanisme communaux (Plans locaux d'urbanisme, Cartes communales).



Un projet partagé

Parce qu'il est au cœur du projet de territoire, le PADD est le fruit d'un travail et d'une réflexion largement partagés entre les élus (lors d'ateliers d'échanges et de travail), les personnes publiques associées (le Parc Naturel Régional, la DDTM, ...) et la population (réunions publiques, recueil de concertation).

Comme le prévoit la loi, le projet de PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil communautaire le 15 novembre 2018.

Quatre axes pour le PADD

A l'issu du diagnostic dont la synthèse définit clairement les enjeux d'aménagement et de développement durables du territoire, les principaux défis que le territoire doit relever ont été mis en exergue, et sont autant d'orientations pour le projet à l'horizon 2035. Ces six défis ont guidé la définition des axes et des ambitions du PADD :

1. Reconnaître la qualité des paysages de Montagne comme la valeur fondamentale du territoire
2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification
3. Appuyer la renommée de Font-Romeu et de Mont-Louis
4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement
5. Bâtir un avenir énergétique et climatique durable
6. Développer des coopérations inter-SCoT et transfrontalières

Pour répondre à ces objectifs, le PADD s'articule autour de 4 grands axes stratégiques qui fondent la vision du territoire :

AXE 1

Pour une complémentarité
des richesses du territoire
et des bassins de vie

AXE 2

Vers un tourisme durable

AXE 3

Pour un territoire attractif
où il fait bon vivre

AXE 4

Vers un territoire
à énergie positive
et bas carbone

«Le projet de territoire doit prendre en compte les disparités entre bassins de vie. Les différentes richesses économiques et touristiques peuvent participer à un développement harmonieux».



Patrimoine, paysages, montagne, agriculture, sylviculture, nature, ...

Le PADD cherche à valoriser toutes ces richesses dans un souci de complémentarité au sein de la Communauté de communes.

L'objectif visé du SCoT est de diversifier les sources de revenus par une offre touristique plus large, plus variée, et mieux répartie sur l'année, et par une diversification économique s'appuyant sur les valeurs et les atouts. Il vise un meilleur équilibre et une plus grande répartition des projets à venir conduisant vers une plus grande cohésion du territoire.



Un principe d'action de l'axe 1 :
Préserver les grands paysages de nature remarquable

Quelles ambitions?

1.1 Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire

- ➔ Engager la restauration et la revitalisation de la ville de Mont-Louis
- ➔ Créer un centre culturel ou d'interprétation de l'architecture et du patrimoine historique à Mont-Louis
- ➔ Structurer une offre événementielle essaimant sur le territoire au départ de Mont-Louis
- ➔ Mettre en place un réseau de partenariat entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens
- ➔ Diversifier la reconnaissance des patrimoines
- ➔ Définir un plan d'action à court, moyen et long terme via l'élaboration d'un schéma d'interprétation du patrimoine intercommunal
- ➔ Lancer des campagnes de restauration et de valorisation des chemins et du petit patrimoine vernaculaire
- ➔ Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages
- ➔ Recycler le patrimoine climatique et les grands hôtels
- ➔ Conforter la filière artisanale du BTP de l'amont (carrières, forêts) à l'aval (artisans maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs)

1.2 Révéler la montagne avant tout comme un espace de nature et de ressources

Partager les connaissances de ces milieux naturels avec le plus grand nombre

- ➔ Préserver les grands paysages de nature remarquables
- ➔ Porter une attention particulière sur les sites de cols (col de la Quillane, col de la Perche, col de Creu et col de la Llose)
- ➔ Mettre en scène les points de vue sur les grands paysages
- ➔ Soutenir et renforcer la vocation éducative et pédagogique de la Maison de la Vallée d'Eyne
- ➔ Mettre en valeur et en réseau les sites géologiques
- ➔ Développer une trame verte et bleue pour favoriser la biodiversité sur l'ensemble du territoire et l'associer à la trame paysagère, dans ses usages et les fonctionnalités du territoire
- ➔ Gérer la ressource en eau, bien commun nécessaire à la vie et à l'ensemble des activités humaines du territoire et des bassins versants
- ➔ Trouver un équilibre entre la gestion des ressources et la mise en valeur des potentialités énergétiques du territoire

1.3 Soutenir l'agriculture et la sylviculture de montagne, garantes des grands équilibres naturels

Relancer une dynamique pour une agriculture et une sylviculture locales

- ➔ Préserver les terres agricoles dans les plaines d'altitude, notamment aux abords des villages
- ➔ Garantir l'économie de la production locale par un projet agricole circulaire
- ➔ Favoriser l'activité agro-pastorale qui garantit les paysages ouverts d'altitude
- ➔ Dynamiser la filière bois et ses débouchés

«S'engager vers un tourisme durable est une démarche exemplaire, gage d'une expérience de qualité pour les visiteurs, et d'un développement respectueux et pérenne au bénéfice des habitants et de leur environnement.»

Pastèle Soleille Sous-directrice de la Qualité du cadre de vie,
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer



Par son positionnement dominant dans l'économie du territoire, le tourisme, notamment hivernal, est une économie essentielle pour la Communauté de communes. L'objectif du SCoT est de conforter cette vocation touristique tout en plaçant la notion de qualité en fer de lance de tout aménagement ou développement.

Quelles ambitions?

2.1 Soutenir la place du tourisme hivernal comme locomotive du territoire et diversifier l'offre touristique globale

- ➔ Mettre en œuvre un projet collectif des stations de montagne
- ➔ Fiabiliser l'enneigement des pistes
- ➔ Rénover, entretenir et développer les équipements des domaines skiables
- ➔ Renforcer la diversification des activités hors ski alpin et des activités à l'année

2.2 Accompagner les aménagements touristiques dans un souci de qualité

- ➔ Mettre en valeur les fronts de neige, leur fonctionnement comme leur image à toutes saisons
- ➔ Lutter contre l'imperméabilisation des sols et reconquérir les espaces minéralisés
- ➔ Préserver l'image de nature dans les aménagements touristiques des bords des lacs
- ➔ Poursuivre la rénovation des refuges de montagne dans un souci d'harmonie avec le milieu naturel
- ➔ Concilier les enjeux liés à la Trame Verte et Bleue avec ceux liés à la pratique de sports et activités de pleine nature
- ➔ Ménager la qualité des sols dans l'aménagement des pistes de ski, la création des retenues collinaires et les autres interventions en milieu naturel et montagnard

2.3 Orienter les projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) pour construire une stratégie d'aménagement touristique global et durable

- ➔ Donner la priorité aux projets de renouvellement urbain
- ➔ Concevoir les opérations touristiques (en UTN ou renouvellement) comme des projets urbains exemplaires
- ➔ Engager la nécessaire modernisation et montée en gamme des domaines skiables

2.4 Améliorer l'accueil des visiteurs (accès et déplacements, équipements et infrastructures)

- ➔ Améliorer l'intermodalité des transports depuis les gares et les aéroports régionaux
- ➔ Sécuriser le réseau routier notamment avec les aléas météorologiques
- ➔ Développer la location de véhicules électriques (gares, centre-ville, pieds de piste)
- ➔ Mettre en place un réseau de navette intercommunale en haute saison
- ➔ Améliorer les liaisons entre les transports en commun et les remontées mécaniques
- ➔ Développer la piétonisation des stations de montagne

2.5 Ajuster, diversifier et valoriser l'offre d'hébergement touristique

- ➔ Privilégier la remise en tourisme de l'offre existante avant la construction de nouveaux hébergements
- ➔ Diversifier les typologies bâties pour les hébergements touristiques
- ➔ Promouvoir le développement d'opérations touristiques pérennes (Hôtels, club-vacances, camping, ...)

2.6 Répondre aux besoins en logement des saisonniers

- ➔ Préciser les attentes des saisonniers en matière de logement et évaluer le nombre de logements disponibles et adaptés à leur accueil sur l'ensemble du territoire
- ➔ Proposer une offre de logements sociaux ou de logements locatifs à des prix abordables
- ➔ Privilégier la création de logements au plus près des stations de montagne
- ➔ Mettre en œuvre une structure spécifique pour relayer l'offre disponible
- ➔ Prévoir des aires d'accueil de camions et camping-cars pour les saisonniers itinérants



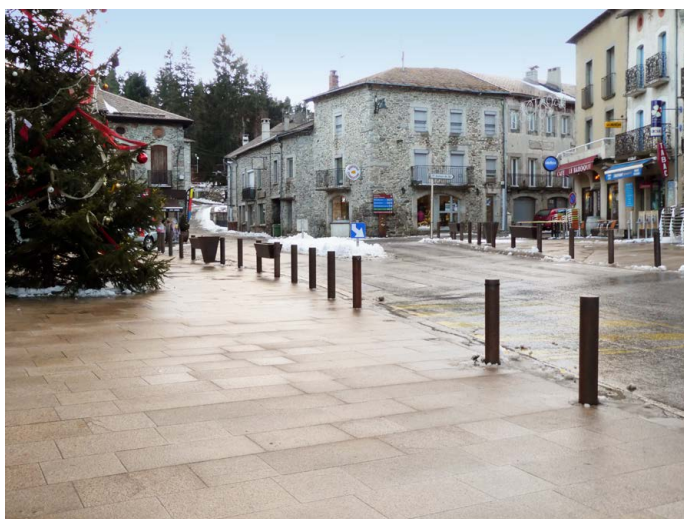
Un principe d'action de l'axe 2 : Rénover, entretenir et développer les équipements des domaines skiables

«Le SCoT doit penser aux gens qui vivent ici»



Si vivre au quotidien dans les montagnes permet de profiter d'un cadre de vie hors du commun, cela reste un défi en termes d'emploi, de logement, d'accès aux services, de mobilités.

Le projet de territoire doit permettre de satisfaire pleinement les besoins des habitants actuels et futurs, afin de proposer à chaque résident un environnement où il pourra pleinement s'accomplir.



Un principe d'action de l'axe 3 :
Lancer des opérations de valorisation des espaces publics des centres-bourgs

Quelles ambitions?

3.1 Organiser les besoins en logement selon les trois bassins de vie de l'armature territoriale

- ➔ Conforter la place de Font-Romeu-Bolquère comme centralité urbaine
- ➔ Retrouver la centralité géo-historique et géographique de Mont-Louis
- ➔ Renforcer la complémentarité des trois communes des Angles, Formiguères, Matemale
- ➔ Permettre un développement mesuré des communes rurales

3.2 Maîtriser les extensions urbaines en limitant l'artificialisation des surfaces agricoles ou naturelles

- ➔ Privilégier l'implantation des nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine
- ➔ Développer des formes urbaines plus compactes

3.3 Lancer une opération d'envergure pour la rénovation du bâti existant

- ➔ Donner priorité à la rénovation et l'adaptation des logements existants
- ➔ S'adapter au changement climatique et à la transition énergétique (voir AXE 4)

3.4 Diversifier et améliorer l'habitat permanent

- ➔ Evaluer les besoins et les spécificités dans les parcours résidentiels par bassin de vie
- ➔ Privilégier les secteurs proches de centres bourgs pour l'accueil des habitants permanents
- ➔ Promouvoir la création d'une offre de logements à des prix abordables
- ➔ Définir un objectif ambitieux de production et de rénovation de logements aidés
- ➔ Inciter à l'évolution des résidences secondaires peu occupées en résidences principales

3.5 Améliorer le cadre de vie des habitants

- ➔ Assurer un développement respectueux de la morphologie des villages
- ➔ Lier qualité urbaine et compacité
- ➔ Lancer des opérations de valorisation des espaces publics des centres-bourgs
- ➔ Encourager le maintien des commerces et des services de proximité
- ➔ Renforcer la présence de la nature au cœur des villages et des bourgs
- ➔ Concevoir des espaces publics permettant des usages éphémères, évolutifs, intergénérationnels
- ➔ Protéger les populations des risques existants et anticiper leur accroissement lié aux évolutions climatiques
- ➔ Maintenir un territoire préservé des différentes formes de pollutions

3.6 Structurer l'offre d'équipements en assurant une équité entre les habitants

- ➔ Poursuivre les programmes d'équipements scolaires et pour la petite enfance par bassin de vie
- ➔ Soutenir le développement d'activités ou d'équipements destinés aux jeunes et aux adolescents
- ➔ Mettre en réseau les médiathèques et bibliothèques du territoire
- ➔ Assurer une offre minimale d'activités culturelles en toutes saisons
- ➔ Développer l'accès aux équipements sportifs du territoire pour la population locale et les scolaires-étudiants
- ➔ Favoriser le bien vieillir en améliorant la prise en charge des personnes âgées à domicile ou en adaptant leurs logements
- ➔ Améliorer la santé et le bien-être biopsychosocial de la population locale et touristique par des services de proximité de qualité et accessibles sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année
- ➔ Encourager le développement des services publics itinérants
- ➔ Encourager des formes innovantes de distribution dans les sites enclavés ou pour les personnes à mobilité réduite

3.7 Renforcer l'attractivité du territoire sur son expertise dans les domaines du sport, de la santé et de la science

- ➔ S'appuyer sur les expertises locales pour construire d'autres économies
- ➔ Soutenir un regroupement de réseaux professionnels (pôle de compétence) autour de la recherche sur l'énergie, notamment solaire
- ➔ Promouvoir le sport santé et l'activité physique adaptée en développant des projets innovants
- ➔ Améliorer l'accueil des sportifs de haut niveau
- ➔ Organiser le développement d'infrastructures sportives dans le cadre des JO de 2024 en assurant leur utilisation par le plus grand nombre

3.8 Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises recherchant un cadre de travail hors du commun

- ➔ Optimiser le foncier économique en fonction de l'envergure de l'entreprise
- ➔ Rechercher la compacité du bâti et la mutualisation des surfaces d'accueil
- ➔ Affirmer une qualité paysagère dans l'organisation et l'architecture des bâtiments pour attirer des entreprises du tertiaire
- ➔ Développer l'offre de locaux à destination des activités tertiaire et de services dans les centres bourgs
- ➔ S'engager dans la formation des hommes et des femmes dans les compétences fortes des Pyrénées Catalanes

3.9 Mettre en œuvre un réseau de transport coordonnant toutes les mobilités pour faciliter les déplacements quotidiens

- ➔ Mettre en place une meilleure coordination des transports en commun avec les rythmes quotidiens
- ➔ Promouvoir le déploiement du réseau de co-voiturage (Rézo-Pouce)
- ➔ Améliorer la mobilité ponctuelle (TAD) pour des besoins spécifiques
- ➔ Poursuivre la mise en réseau des liaisons douces et le déploiement de locations de vélos ou scooters électriques

3.10 Développer la couverture numérique et téléphonique du territoire

- ➔ Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- ➔ Mettre en place une assistance aux outils numériques

«Le territoire est riche de ressources et le SCoT doit avoir une ambition de développement des énergies renouvelables. L'objectif de la région est que l'Occitanie devienne le premier territoire à énergie positive d'Europe».

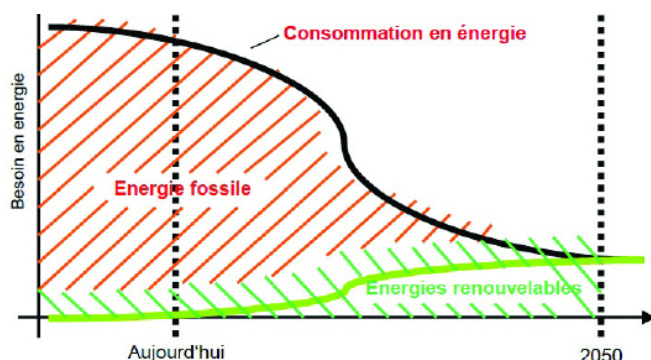


Définir une vision commune et partagée d'une stratégie énergétique et bas carbone pour le territoire est l'opportunité de construire un projet ambitieux, s'inscrivant dans les objectifs globaux de transition énergétique et climatique tout en constituant un véritable outil de développement local (confort, qualité du cadre de vie, lutte contre la précarité énergétique, attractivité du territoire, création d'emplois, retombées économiques ...)

Quelles ambitions?

4.1 Identifier les sources d'économies possibles et accompagner leur mise en œuvre

- ➔ Établir un bilan actualisé des consommations énergétiques du territoire, afin de cibler les secteurs et constructions les plus vulnérables/dépendants
- ➔ Fixer et hiérarchiser les objectifs de réduction des consommations énergétiques par domaine d'activités
- ➔ Engager des actions de réhabilitations énergétique et thermique de façon prioritaire sur les secteurs les plus vulnérables
- ➔ Optimiser les équipements consommateurs d'énergie
- ➔ Réaliser des opérations d'aménagement et de constructions neuves et des réhabilitations exemplaires d'un point de vue énergétique et d'émission de carbone
- ➔ Développer les nouvelles formes de mobilités
- ➔ Créer des dynamiques locales en faveur des économies d'énergie



4.2 Viser l'équilibre via un mix énergétique 100 % renouvelable

- ➔ Déterminer le potentiel d'énergie renouvelable du territoire
- ➔ Définir et hiérarchiser les objectifs de production pour chacune des filières
- ➔ Mettre en œuvre un schéma de développement des énergies renouvelables
- ➔ Organiser et consolider la filière bois-énergie locale
- ➔ Encadrer le développement de l'énergie solaire sous toutes ses formes
- ➔ Questionner la gouvernance de la production hydro-électrique
- ➔ Permettre le développement des mini/micro/pico centrales hydrauliques
- ➔ Permettre l'émergence des autres filières de productions d'ENR&R
- ➔ Identifier la géographie des possibles
- ➔ Accompagner les efforts des privés

4.3 Structurer la filière : vers des modes de production maîtrisés par les acteurs locaux

- ➔ Mettre en place une gouvernance énergétique
- ➔ Soutenir les initiatives citoyennes locales
- ➔ Favoriser l'autoconsommation
- ➔ Mettre en réseau les lieux de production et de consommation
- ➔ Evaluer les capacités et mettre à niveau les infrastructures existantes
- ➔ Mutualiser la production énergétique
- ➔ Penser les systèmes dans leur multifonctionnalité

4.4 Faire des énergies renouvelables et de récupération un vecteur de développement local

- ➔ Devenir un territoire exemplaire et visible en matière d'énergie
- ➔ Constituer des lieux de recherche
- ➔ Rendre attractif les filières locales
- ➔ Permettre l'émergence de filières et de compétences locales
- ➔ Faire bénéficier au territoire du retour sur investissement

4.5 Se tourner vers une économie bas carbone

- ➔ Optimiser le foncier déjà urbanisé pour un développement économe en espace
- ➔ Permettre l'émergence de nouvelles filières tournées vers les bioressources
- ➔ Inscrire le territoire dans un principe d'économie circulaire
- ➔ Adopter des pratiques forestières et agricoles favorables au stockage carbone

Source : Energieinstitut Voralberg

La transition énergétique passe par la réduction des consommations en énergie fossile, et le développement des énergies renouvelables.

Six projets phares

Le PADD constitue un projet politique pour l'évolution du territoire et de ses 19 communes sur les 15 prochaines années. Ses ambitions recouvrent un large éventail de problématiques, dans une vision transversale. Afin qu'il soit approprié par tous et concrétisé de façon efficace, six-projets-phares sont définis et développés dans le document de PADD.

Ces réalisations emblématiques sont les instruments privilégiés de la mise en route du projet de territoire.

Un projet collectif des stations de montagne



regroupant les huit stations alpines et les sites nordiques, autour de la diversification économique et de la consolidation des activités touristiques porteuses du territoire.

Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti



améliorer le confort de vie des habitants, monter en gamme sur les hébergements touristiques, s'engager dans la sobriété énergétique et dynamiser l'artisanat local.

Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis



avec la création d'un lieu emblématique centralisant l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales du territoire et devenant le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques et temporels.

Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités



pour promouvoir les alternatives au tout voiture tout en facilitant les déplacements quotidiens et en améliorant l'accueil des visiteurs.

L'émergence d'une économie d'expertise (sport, sciences et santé)



s'appuyant sur les spécialités locales (sport, science, santé), les grands événements sportifs à venir (JO 2024, Coupe du monde de Rugby 2023) pour ouvrir d'autres débouchés que le tourisme et assurer des retombées locales.

Un schéma de développement des énergies renouvelables



pour assurer la couverture des besoins énergétiques du territoire par un mix 100% renouvelable à l'horizon 2030.



**TRANS
FAIRE**

environnement + urbanisme
Agence qualifiée OPGBI

BOISSY
Avocats

Jean Marieu
JMU

Nicolas
Mugnier

endless
projets

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**Pyrénées
Catalanes**